

Vol

En 2013, plus de 75 000 cambriolages ont été commis en Belgique¹. Une assurance couvrant le contenu de votre habitation en cas de vol n'a donc rien de superflu...

Assurance vol

Une assurance vol couvre non seulement le contenu de votre habitation en cas de vol, mais également les dégâts causés à votre bien immobilier ou à son contenu en cas de (tentative de) vol.

Concrètement, la plupart des produits d'assurance vol vous couvrent dans les cas suivants :

- Effraction (notamment par escalade)
- Vol avec violence ou menaces
- Usage de clés volées, perdues ou fausses

Que comprend une assurance vol ?

La plupart des assurances vol vous permettent d'obtenir :

- Une indemnisation des objets volés
- Un remboursement des dégâts provoqués au contenu non volé

Certaines compagnies d'assurances vont toutefois plus loin et proposent :

- La couverture du vol en cas d'agression en rue
- Une indemnisation augmentée pour les objets de valeur (bijoux, ordinateurs, tablettes...)
- Une indemnisation en cas de vol de mazout dans une citerne extérieure
- La couverture du contenu emporté dans un lieu de séjour temporaire (ex. : location de vacances)
- Une indemnisation en cas de vol dans un abri de jardin

Quels sont les objets couverts par l'assurance vol ?

Sont couverts les objets appartenant :

- au preneur d'assurances
- à son conjoint
- aux personnes de son foyer

Sachez que les objets confiés à l'assuré et ceux appartenant à ses hôtes sont également couverts.

¹ Source : <https://www.besafe.be/fr/conseils/comment-diminuer-risque-d%E2%80%99%C3%AAtre-victime-cambriolage>

Protection juridique

Pourquoi souscrire une assurance protection juridique ?

Vous et votre compagnie d'assurances êtes en conflit concernant l'interprétation des conditions générales de votre contrat ? Dans ce cas, il est très important de pouvoir compter sur des spécialistes pour vous défendre et obtenir gain de cause.

Que comprend l'assurance protection juridique ?

Concrètement, la plupart des compagnies d'assurance vous proposent :

- Le soutien de spécialistes pour défendre vos droits et vous aider à recevoir une indemnité
- La prise en charge des frais d'honoraires (avocats, experts) et de ceux liés à une éventuelle action en justice